

Règlement

Terre de Légendes

Le RAID Ardennes VTT organise les 30 et 31 mai 2026 l'événement « Terre de Légendes »

1. PRÉSENTATION

Terre de Légendes propose un parcours unique de 200 kilomètres et 3000 m de D+ (données approximatives) en mode randonnée.

L'évènement se tiendra les 30 et 31 mai 2026 au départ et à l'arrivée de FLIZE (08160).

Les parcours ont lieu sur des voies ouvertes à la circulation assujettis au respect absolu du code de la route.

En cas d'infraction, les cyclistes sont seul(e)s responsables pénalement des accidents dont ils sont les auteur(e)s ou les victimes directement ou indirectement.

Il est impératif que le comportement de chacun s'inscrive dans le respect des lieux traversés.

2. MISE EN GARDE/RECOMMANDATIONS

La pratique du vélo sur routes ou chemins qu'ils soient publics ou privés comporte des risques inhérents à la pratique du vélo, tels que chutes individuelles et collectives, ... Chaque cycliste doit adapter en permanence sa vitesse aux conditions de circulation, météorologiques et à l'état de la chaussée.

Un minimum de préparation physique, un équipement adéquat selon la météo et le lieu d'évolution, un respect des règles, un comportement citoyen sont les gages d'une Terre de Légendes réussie.

Le participant, en son nom et en celui de ses héritiers et exécutants, reconnaît par le présent acte décharger les sponsors et organisateurs de l'épreuve, ainsi que toute autre personne associée à l'événement de toutes responsabilités, dommages et intérêts qu'il pourrait avoir à l'encontre de ces derniers eu égard à sa participation à cette épreuve.

Le participant reconnaît que cette décharge concerne tous les faits, dommages et actes, même causés par négligence, entre lui-même et les parties sus nommées.

3. DIFFÉRENTES FORMULES ET NOMBRE DE PLACES

* AVENTURE 2 JOURS – Hébergement (60 places)

L'organisation prend en charge un ravitaillement sur le parcours à chaque journée, repas du samedi soir, petit-déjeuner du dimanche matin et le repas à l'arrivée.

L'hébergement est en centre de vacances en chambre jusqu'à 8 personnes. Les groupes constitués seront prioritairement regroupés. Sauf demande expresse les hébergements ne sont pas mixtes.

Le couchage est fourni. Vous devrez vous équiper de vêtements de rechanges pour la soirée ainsi que d'un nécessaire de toilette.

* AVENTURE 2 JOURS – Bivouac + (40 places)

L'organisation prend en charge un ravitaillement sur le parcours à chaque journée, repas du samedi soir, petit-déjeuner du dimanche matin et le repas à l'arrivée.

Un site équipé de douches est réservé pour votre bivouac.

Il est à votre charge de vous équiper de l'ensemble du matériel nécessaire à votre bivouac.

* AVENTURE 2 JOURS – Bivouac (20 places)

L'organisation prend en charge un ravitaillement sur le parcours à chaque journée et le repas à l'arrivée.

Un site équipé de douches est réservé pour votre bivouac.

Il est à votre charge de vous équiper de l'ensemble du matériel nécessaire à votre bivouac.

La gestion de votre soirée est à votre charge (aucun repas fourni)

* AVENTURE 1 JOUR (30 places)

L'organisation prend en charge un ravitaillement sur le parcours et le repas à l'arrivée.

Arrivée sur le lieu du départ par vos propres moyens.

Départ du camping de Haybes l'accès peut se faire en train (proximité de la gare en ligne direct de Charleville).

* SOMMET (200kms en 1 jour) (30 places)

L'organisation prend en charge une musette disponible à mi-parcours permettant un ravitaillement conséquent mais pas suffisant pour l'ensemble du parcours et le repas à l'arrivée.

4. INFORMATIONS GENERALES

4.1 - Toute inscription signifie l'acceptation du présent règlement. En cas de non-respect du règlement, le contrevenant est passible de sanction voire d'exclusion. Le respect du code de la route et de la nature sont donc de mise.

4.2 - L'épreuve se déroulera sur des routes ouvertes à la circulation et des chemins (essentiellement des pistes).

4.3 - Certains passages sont privés et ne peuvent être empruntés que dans le cadre de « Terre de Légendes » car ils ont été le résultat d'une autorisation exceptionnelle.

4.4 - Les participants s'engagent à respecter les sites et parcours empruntés, ainsi que leurs abords (propriétés privées, cultures, ...)

4.5 - Les horaires et modalités de départ

Tous les départs se font en groupe et tout participant n'ayant pas pris le départ dans les 10 minutes après l'horaire officiel sera considéré comme non partant.

Samedi 30 mai

Aventure 2 jours Départ 9H30 (Flize)

Dimanche 31 mai

Sommet 1 jour Départ 6H00 (Flize)

Aventure 2 jours Départ 8H30 (Haybes – seconde étape)

Aventure 1 Jour Départ 8H30 (Haybes)

4.6 - Il est obligatoire de disposer d'un téléphone portable affichant une charge au moins égale à 95% au moment du départ.

4.7 - Les parcours ne sont pas fléchés. La progression se fera par suivi d'une trace GPS à télécharger impérativement et à intégrer à son GPS ou téléphone, avant de partir.

La trace GPS vous sera envoyée par mail une semaine avant l'événement.

En cas d'erreur de parcours, aucune réclamation ne sera prise en compte concernant l'absence de balisage, seule la trace GPS officielle est valable.

4.8 - Des ravitaillements solides et liquides seront positionnés sur les parcours :

Pour les versions « Aventure »

- Le samedi au kilomètre 50 (donnée approximative)

- Le dimanche au kilomètre 150 (donnée approximative)

Pour la version « Sommet »

Une musette sera à disposition des participants au centième kilomètre (données approximatives)

Les emplacements exacts des ravitaillements vous seront donnés lors de l'envoi des fichiers GPS.

4.9 - Pour votre sécurité, chaque concurrent fera l'objet d'un suivi GPS.

4.10 - Les voies empruntées peuvent être de différents types et sont soumises aux intempéries. La prudence doit être de mise sur tous les parcours.

4.11 - Chaque participant doit prévoir la possibilité de réparation de son vélo. Il doit disposer au minimum, d'une chambre à air, une pompe ou dispositif de gonflage, un dérive chaîne, 1 maillon rapide.

4.12 - Le parcours est vallonné, il est raisonnable de faire son choix en fonction de ses capacités physiques au moment de l'épreuve. Avant d'entériner votre choix de parcours, il est primordial de bien évaluer son niveau de difficulté en distance et dénivelé.

4.13 - Les voies empruntées sont susceptibles d'être fréquentées par d'autres usagers (piétons, cyclistes, joggeurs, sangliers...), les participants s'engagent à respecter ces publics en les avertissant et en adaptant leur vitesse lors des croisements et dépassements.

4.14 - Sont prohibés : les comportements antisportifs et inadéquats, les propos irrespectueux, les incivilités, le jet d'objets ou de déchets, la conduite dangereuse, le non-respect des itinéraires ou de la sécurité d'une manière générale.

4.15 - Des contrôles sur le matériel obligatoire seront effectués au moment du retrait des dossards, sur la ligne de départ ou, de manière aléatoire à tout autre moment durant l'épreuve.

5. SÉCURITÉ

5.1 - Pour tous les cyclistes le port d'un casque conforme à la réglementation en vigueur, est obligatoire sur la totalité du parcours. Ils devront également être équipés du matériel de sécurité minimum comprenant : un sifflet, une couverture de survie et un éclairage arrière,

5.2 - Les cyclistes sont en autonomie totale. Le RAID Ardennes VTT n'effectue donc, ni assistance technique, ni rapatriement par une voiture balai.

L'ensemble des cyclistes bénéficient des éléments de sécurité suivants :

- En cas de nécessité la demande des secours se fait par les numéros 112 ou 15 voire le 17 pour la gendarmerie.
- Ils peuvent faire appel aux velocistes et réparateurs locaux, à leur charge, en cas de problèmes techniques
- Les VAE sont autorisés sur l'ensemble des parcours.

5.3 - CONTRÔLE :

L'enregistrement des partants s'effectue au moment de l'activation du suivi GPS.

Tout participant ne respectant pas l'entièreté du parcours ne sera pas considéré comme « finisher ».

5.4 - BARRIÈRES HORAIRES :

Version Aventure 2 jours :

Jour 1 - Départ groupé à 9H30
 Passage au kilomètre 50 : 14H00
 Arrivée au lieu de bivouac/hébergement : 19H00
Jour 2 - Départ groupé à 8H30
 Passage au kilomètre 150 : 13H30
 Arrivée finale : 18H30
 Moyenne minimum 10,00km/h

La mise en place des ravitaillements et les accueils en fin de journée ne sont pas prévus pour une vitesse moyenne supérieure à 20,00km/h.

Pour la version Aventure 1 jour les horaires de départ ainsi que les barrières horaires sont identiques à la version 2 jours.

Version Sommet

 Départ groupé à 06H00
 Passage au kilomètre 50 : 09H20
 Passage au kilomètre 100 : 12H40
 Passage au kilomètre 150 : 16H00
 Arrivée finale : 20H00
 Moyenne minimum 15,00km/h

Au-delà de ces horaires, les participants seront mis hors course.

Tout participant dépassant ces barrières horaires a deux solutions :

1° Il fait le choix d'abandonner, dans ce cas, il doit restituer sa plaque de cadre à un membre de l'organisation. Il est autonome concernant son retour sur le lieu de départ/arrivée

2° Poursuivre son parcours. Au préalable, il est dans l'obligation de communiquer son numéro de plaque de cadre à un membre de l'organisation. Une fois cette formalité réalisée, il poursuit sa route sous sa propre responsabilité, sans bénéficier des animations mises en place.

5.5 - AGES REQUIS POUR LES PARTICIPANTS MINEURS

* 16 ans révolus pour les versions « Aventure »

* Les mineurs ne sont pas acceptés sur la version « Sommet »

5.6 - FORMALITÉS DES MINEURS :

Les personnes de moins de 18 ans révolus peuvent participer sous les conditions suivantes :

* Une autorisation parentale signée par l'ensemble des représentants légaux.

* Un certificat médical autorisant la pratique du vélo hors compétition ou une licence des fédérations cyclistes à jour.

6. FORMALITÉS D'INSCRIPTION

* Les inscriptions se font uniquement par internet, jusqu'au 20 mai à minuit dans la limite des places disponibles sur le site www.ledossard.com

* Il n'est pas possible de s'inscrire sur place le jour du départ.

7. INSCRIPTION, PACKAGE ET RETRAIT DES DOSSARDS

L'inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet d'un remboursement sauf si l'option annulation est souscrite et si vous remplissez les conditions d'indemnisation.

Le package comprend :

- * La participation à l'épreuve choisie ; la plaque de cadre, suivi GPS et les ravitaillements.
- * Un plateau repas chaud à l'arrivée le dimanche 31 mai jusqu'à 20H00.
- * Le repas du soir au site d'arrivée de l'étape pour les versions « Aventure Hébergement » et « Aventure Bivouac + »

Les plaques de cadre sont à retirer lors de la confirmation d'inscription de 1 heure jusqu'à 15 minutes avant le départ.

Un pack cadeau sera remis à chaque participant franchissant la ligne d'arrivée dans le temps imparti.

* Le dimanche 30 mai, il est possible d'acheter sur le site d'arrivée des repas accompagnateurs au prix de 14 €.

8. ANNULATION

Vous pouvez souscrire à la garantie annulation au moment de votre inscription.

9. DROIT À L'IMAGE

L'acceptation du présent règlement implique obligatoirement que le cycliste donne son accord au RAID Ardennes VTT et aux médias qui couvrent l'évènement, pour utiliser son image pour tous les clichés et toutes les vidéos pris du samedi 30 au dimanche 31 mai.

10. REMPLACEMENT

Contacter le RAID Ardennes VTT – inscriptionstdl@ardennesvtt.com

En cas de remplacement, faire parvenir un courrier précisant l'ensemble des informations permettant l'inscription de votre remplaçant (e) et 10 € de frais de dossier.

11. TRANSPORT DES BAGAGES

Ce service, en option facturée 10,00€, est exclusivement destiné aux participants de la version « Aventure deux jours »

Un bagage = 1 seul sac totalement fermé (rien ne doit dépasser).

Poids : maximum 10 kg.

Le non-respect de ces règles entraînera le refus de la prise en charge du bagage.

11.1 - DÉPOSE D'UN BAGAGE : Après retrait du dossard, vous pouvez déposer votre bagage auprès du stand « Bagage » une fois équipé du bracelet avec votre numéro de plaque.

Sur votre lieu d'hébergement, les bagages doivent être mis à la disposition des transporteurs entre 7H30 et 8H00.

11.2 - RETRAIT D'UN BAGAGE :

À l'hébergement, votre bagage sera disponible au plus tard à 17h00.

A l'arrivée votre bagage devra être retiré au plus tard à 20H00.

12. ASSURANCES ET GARANTIES

12.1 - LA RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ORGANISATEUR.

Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de la manifestation, pour les participants régulièrement inscrits à l'épreuve de l'année en cours et contrôlés au départ et jusqu'à l'arrivée, trace GPS faisant foi.

12.2 - DOMMAGE AUX BIENS : Les participants ne bénéficient d'aucune assurance sur leur matériel de la part de l'organisateur. Il leur appartient de se couvrir, s'ils le souhaitent, auprès d'un assureur de leur choix.

12.3 - INDIVIDUELLE ACCIDENT : selon l'article L321.4 du Code du Sport, notre devoir d'information nous incite à vous conseiller de souscrire auprès de l'assureur de votre choix une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels dus à un accident survenu sur les parcours de la manifestation. Il appartient aux participants de se garantir pour ce type de dommages. Les licenciés doivent vérifier auprès de leur fédération qu'ils sont couverts de manière suffisante. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt, ainsi que pour les non-licenciés, de souscrire l'assurance de leur choix.

12.4 - GARANTIE ANNULATION -

Conditions d'application : un accident, une maladie, refus de congés payés, mutation, décès d'un proche (ascendant ou descendant, conjoint, frère ou sœur). L'aléa doit être indépendant de la volonté du participant et non prévisible.

La gravité de la maladie ou de l'accident devra être constatée par une autorité compétente qui délivrera un certificat médical de contre-indication à la pratique du vélo. Seules les personnes ayant souscrit à la « garantie annulation » au moment de l'inscription peuvent demander le remboursement de leur inscription (moins une somme forfaitaire de 10,00€).

Conditions d'indemnisation : Toute demande de remboursement devra nous parvenir accompagnée du certificat médical ou autre justificatif, au plus tard le 25 mai 2026, cachet de la poste faisant foi, à RAID Ardennes VTT 5 rue des jonquilles 08160 NOUVION-SUR-MEUSE ou par mail

inscriptionstdl@ardennesvtt.fr.

Le remboursement n'est possible que si vous avez souscrit à la garantie annulation au moment de votre inscription et que vous répondez aux conditions énumérées ci-dessus.

12.5 - ANNULATION DE LA MANIFESTATION

En cas d'annulation de la part de l'organisation il sera procédé au remboursement du montant déduit des frais de la plateforme d'inscription.

13. VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE

13.1 - Les VAE sont autorisés sur l'ensemble des formules « Aventure ».

13.2 - Les VAE évoluent sans assistance technique, notamment pour ce qui concerne l'autonomie des batteries.

13.3 - Les participants doivent prévoir les dispositifs nécessaires à la recharge de leur vélo durant la journée et à leur hébergement s'ils sont engagés sur plusieurs jours. Ils sont seuls à connaître les capacités techniques de leur vélo, et doivent donc juger si cela sera nécessaire.

13.4 - Une participation pourra être demandée par les hébergeurs, ou tout au long des parcours en cas de recharge des batteries. Cette participation, sur le site d'hébergement, est plafonnée à 3€. Elle devra être payée directement auprès de la structure concernée. Aucun paiement n'est compris dans l'inscription pour ce qui concerne ce point.

14. RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA PROTECTION DES DONNÉES

Concernant les cyclistes qui s'inscrivent à « Terre de Légendes », excepté lors d'un accord de confidentialité avec un partenaire, l'association RAID Ardennes VTT :

- Ne diffuse pas vos données ;
- Garde vos données pendant 7 années consécutives après votre dernière participation
- Affiche 5 jours avant le départ les inscrits de l'édition : nom / prénom / catégorie / ville / pays*
- Donne vos données aux « Secours » si nécessaire

*si vous souhaitez garder votre anonymat, merci de le signaler par écrit sur papier libre à envoyer à l'adresse de l'organisation.

L'inscription d'un participant vaut acceptation du présent règlement et acceptation du fait que les organisateurs pourront l'exclure de la randonnée en cas de non respect de toutes ces conditions.